

BUDGET RECTIFICATIF 2/2020

BUDGET RECTIFICATIF 2/2020

L'objectif principal du présent budget rectificatif est de proposer une réaffectation de crédits qui permette à l'ETF de répondre aux défis et aux possibilités résultant de l'épidémie de COVID-19 et d'intégrer dans son budget les virements effectués à la suite de l'adoption du premier budget rectificatif le 8 juillet 2020. L'impact de la crise de la COVID-19 a suscité une révision des modalités de travail et a entraîné la nécessité d'un appui renforcé dans certains domaines (comme les interactions en ligne avec les parties prenantes, un équipement informatique performant). Cela a conduit, d'une part, au remplacement de certaines activités par d'autres et, d'autre part, à l'extension de certaines mesures existantes, toutes contribuant aux mêmes objectifs approuvés par l'ETF. De nouvelles modalités de travail prévoyant des restrictions en matière de déplacements et de rencontres en personne ont permis une réaffectation des ressources visant à renforcer les principales priorités recensées dans le document unique de programmation de l'ETF, comme le passage au numérique et l'écologisation de l'ETF. Parallèlement, l'ETF ajuste ses estimations de paiements avant la fin de l'exercice.

Le budget rectificatif annexé renvoie au premier budget rectificatif 2020 que le conseil de direction a adopté par voie de procédure écrite le 8 juillet 2020 (GB 20 DEC 14).

Recettes

Les recettes de l'ETF proviennent principalement de la contribution de la Commission européenne. De plus, conformément à l'article 15, paragraphe 3, de son règlement fondateur, l'ETF peut percevoir des financements d'autres sources pour des activités relevant de son mandat.

1a. Contribution perçue par l'ETF (titres 1, 2, 3)

Pour l'exercice 2020, la contribution initiale adoptée s'élève à 20 957 000 EUR en crédits d'engagement et de paiement. Aucune modification n'est apportée aux crédits d'engagement que l'ETF compte exécuter d'ici la fin de l'exercice. Pour ce qui est des crédits de paiement, qui représentent la contribution que l'ETF perçoit de la Commission européenne, la Fondation a revu les estimations de ses besoins jusqu'à la fin de l'exercice financier, conformément aux activités menées à bien, en cours et planifiées, et elle propose de réduire sa consommation de 557 000 EUR (2,6 % du montant de la contribution initiale).

Le présent budget rectificatif propose dès lors un montant de 20 957 000 EUR en crédits d'engagement et 20 400 000 EUR en crédits de paiement. En d'autres termes, si l'ETF compte entreprendre toutes les activités recensées dans le document unique de programmation, une partie des activités opérationnelles ont débuté plus tard que prévu du fait de l'épidémie de COVID-19 et seront payées au cours du prochain exercice.

1b. Recettes affectées externes (titre 4)

L'ETF n'a pas de recettes affectées provenant des exercices précédents à intégrer dans le budget 2020 et elle ne s'attend pas à en percevoir en 2020.

Dépenses

Les activités menées à bien jusqu'à présent et les modifications proposées sont pleinement conformes aux priorités et aux objectifs définis dans le document unique de programmation 2020-2022 que le conseil de direction a adopté le 31 mars 2020 (GB 20 DEC 001) et qui ont été révisés dans le premier budget rectificatif le 8 juillet 2020 (GB 20 DEC 14).

2a. Contribution perçue par l'ETF (titres 1, 2, 3)

Le budget rectificatif 2/2020 inclut trois virements relevant de l'autorité du directeur qui ont déjà été exécutés, ainsi qu'une proposition de réaffectation qui tient compte des diverses limitations et possibilités émanant de l'épidémie de COVID-19, ainsi que des enseignements tirés des premières étapes de la crise, à savoir :

- l'impossibilité d'effectuer des missions;
- les restrictions liées à l'organisation d'événements traditionnels et la nécessité de veiller à ce que les outils et les compétences soient adaptés aux interactions et réunions en ligne;
- les mesures à appliquer en matière de santé et de sécurité;
- les efforts visant à assurer une efficacité et une efficacité au moins équivalentes du personnel travaillant à distance;
- les perspectives technologiques ouvertes par la nécessité d'organiser une présence en ligne accrue, des réunions et des ateliers en ligne;
- l'accélération du projet numérique de l'ETF, avec l'anticipation de certaines actions convenues dans la feuille de route pour la numérisation.

Au titre 1, des économies supplémentaires sur les salaires sont liées aux postes vacants qui seront pourvus plus tard qu'initialement prévu, aux frais de missions et à l'annulation d'actions de formation et de développement en présentiel, ainsi qu'à un renforcement du soutien intérimaire et de la consultance externe pour la stratégie en matière de RH et le développement de l'organisation.

Au titre 2, étant donné que la tendance en matière de coûts liée à l'utilisation des bâtiments et des infrastructures informatiques devient plus claire pour le reste de l'année, il est proposé d'affecter certaines des économies qui se font jour en faveur des partenariats médiatiques en ligne au titre 3.

Au titre 3, l'ETF a réexaminé les activités dans le cadre du programme de travail et dans le respect des objectifs convenus, alignés sur la situation géopolitique et sanitaire dans nos pays partenaires. Une réduction supplémentaire est réalisée au niveau des missions opérationnelles, étant donné qu'il devient clair que les déplacements ne seront pas probables en 2020. Les besoins accrus pour la traduction de documents essentiels et d'avis de vacance de l'ETF, pour le soutien aux activités opérationnelles prévues en 2021 et pour l'investissement dans des partenariats médiatiques en ligne absorbent les crédits économisés.

Un tableau résumant les modifications par titre, en crédits d'engagement, est présenté ci-après :

Modifications par titre	Budget rectificatif 1-2020	Modifications actuelles	Budget rectificatif 2-2020	%
Titre 1	14 103 200 EUR	- 85 300,00	14 017 900 EUR	-0,6 %
Titre 2	2 362 950 EUR	- 76 430,00	2 286 520 EUR	-3,2 %
Titre 3	4 490 850 EUR	+ 161 730,00	4 652 580 EUR	+3,6 %
Total ETF	20 957 000 EUR		20 957 000 EUR	

Des informations plus détaillées sur les activités figurent dans la colonne « Hypothèses » des tableaux du budget rectificatif.

La redistribution totale des dépenses couvertes par le présent budget rectificatif représente 408 150 EUR de crédits d'engagement, soit 1,9 % de la contribution totale.

Présentation

Le budget rectificatif annexé contient les détails du dernier budget modifié ainsi que les modifications susmentionnées.

D'après les données actuelles, l'ETF devrait gérer en 2020 une subvention de 20 957 000 EUR en crédits d'engagement, 20 400 000 EUR en crédits de paiement et aucune recette affectée.